



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Amélia MARTINENGI
Téléphone : 04.95.32.25.37
Courriel : a.martinenghi@inao.gouv.fr

V/Réf : Courriel du 13/07/2023

N/Réf : AM/EC/08092023

Objet : ZAP de CALCATOGGIO

**Monsieur le Directeur départemental des
territoires
DDT de la Corse-du-Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO Cedex 9**

Biguglia, le 8 septembre 2023

Par courriel en date du 13 juillet 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier comprenant le projet de création d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de CALCATOGGIO.

Cette commune est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlée/Appellations d'Origine Protégée (AOC/AOP) :

- « Ajaccio » et « Vin de Corse » ou « Corse », avec une aire parcellaire délimitée qui recouvre 494 hectares du territoire communal ;
- « Brocciu corse » / « Brocciu » ;
- « Coppa de Corse » / « Coppa de Corse – Coppa di Corsica », « Jambon sec de Corse » / « Jambon sec de Corse - Prisuttu » et « Lonzo de Corse » / « Lonzo de Corse - Lonzu » pour la partie de la commune supérieure à 80 mètres d'altitude, soit une superficie d'environ 1737 hectares ;
- « Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa » pour les sections cadastrales A1 à A4, B1, C1, C2 et D1, soit une superficie d'environ 983 hectares ;
- « Huile d'olive de corse » / « Huile d'olive de corse – Oliu di Corsica » ;
- « Miel de Corse – Mele di Corsica ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Clémentine de Corse » et « Pomelo de Corse » et des IGP viticoles « Ile de Beauté » et « Méditerranée ».

Ces Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sont représentés sur le territoire communal par l'élevage avec 3 opérateurs habilités en AOP "Brocciu corse" / "Brocciu" et par l'apiculture avec 2 opérateurs habilités en AOP "Miel de Corse – Mele di Corsica".

Le rapport de présentation recense les différents SIQO présents sur la commune, à l'exception de l'AOP « Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa » et de l'IGP « Pomelo de Corse » qu'il conviendrait d'ajouter.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent.

Actuellement non couverte par un document d'urbanisme suite à l'annulation de son PLU en 2011, la commune de CALCATOGGIO veut concrétiser, à travers une ZAP, un projet de territoire qui appuierait son développement économique sur l'agriculture notamment.

Concrètement, le projet de ZAP recouvre une superficie de 1025 hectares, répartie sur les 4 secteurs de la commune présentant des potentialités agro-sylvo-pastorales :

- Pevani : à l'ouest du territoire jusqu'en limite avec la commune d'Appietto, ce secteur qui supporte nombre d'activités agricoles présente une forte pression urbaine due à une urbanisation diffuse le long du littoral et à l'intérieur des terres.

- Ceinture est du village : ce secteur présente des potentialités agro-pastorales et compte des châtaigneraies à préserver.
- Plaine de la Liscia : en limite avec la commune de Sant'Andréa-d'Orcino, la ZAP retient les riches prairies de la plaine, puis remonte jusqu'aux piedmonts sous le village et, à l'ouest, après une coupure le long de la RD 81, la ZAP s'étend aux secteurs d'Orcino et d'Ancone.
- Pointe nord de Marsochia, en limite nord-est de la commune.

D'après le rapport de présentation, le périmètre de la ZAP exclut de façon générale, les parcelles proches du village pour ne pas bloquer son développement futur, s'agissant du seul pôle urbain de la commune qui pourra encore se développer au regard de la Loi Littoral.

A contrario, le périmètre de la ZAP inclut :

- Les zones de front de l'urbanisation en plaine et une bonne part des piedmonts pour éviter le morcellement.
- Les exploitations agricoles existantes et leurs pourtours (50 % de la ZAP sont déclarés au Relevé Parcellaire Graphique (RPG) de 2021).
- 318 hectares d'Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle (ERPAT) sur les 484 hectares recensés par le PADDUC.
- 204 hectares d'Espaces Stratégiques Agricoles (ESA), sur les 222 hectares identifiés par le PADDUC.
- 504 hectares de surfaces déclarées au RPG de 2019.

De plus, selon nos calculs, le périmètre de la ZAP inclut également :

- 320 hectares de l'aire parcellaire délimitée des AOP "Ajaccio" et "Vin de Corse" ou "Corse", soit environ 65 % ;
- 667 hectares de l'aire géographique des AOP "Coppa de Corse" / "Coppa de Corse – Coppa di Corsica", "Lonzo de Corse" / "Lonzo de Corse – Lonzu" et "Jambon sec de Corse" / "Jambon sec de Corse – Prisuttu", soit environ 38,4 % ;
- 271 hectares de l'aire géographique de l'AOP "Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa", soit 27,6 %.

Une analyse plus fine du projet conduit l'INAO à s'interroger sur la présence d'Espaces Boisés Classés (EBC) dans le périmètre de la ZAP, à hauteur de 145,97 hectares selon le rapport de présentation et, notamment dans le secteur d'Ancone et d'Orcino qui est retenu dans l'aire parcellaire délimitée des AOP "Ajaccio" et "Vin de Corse" ou "Corse", présentant ainsi des potentialités pour la culture de la vigne. En effet, ce classement en EBC interdit les défrichements, rendant impossible tout changement de destination du sol et paraît en incohérence avec une future exploitation agricole, viticole ou arboricole tout du moins.

Toutefois, l'INAO a noté que le projet de ZAP recouvre 45 % du territoire communal et joue globalement son rôle de protection en préservant le secteur de Pevani ainsi que la plaine de la Liscia, en remontant jusqu'aux piedmonts du village et en intégrant sa périphérie est.

En effet, la ZAP préserve les meilleures potentialités agro-sylvo-pastorales de la commune en intégrant la grande majorité des ESA et des ERPAT du PADDUC et en recouvrant environ 65 % de l'aire parcellaire délimitée des AOP "Ajaccio" et "Vin de Corse", offrant ainsi une forte protection au potentiel de production.

En conclusion, après consultation des Organismes de Défense et de Gestion des AOP et IGP concernés, l'INAO émet un avis favorable sur le projet de Zone Agricole Protégée de la commune de CALCATOGGIO.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Sud-est
Emmanuel ESTOUR

